



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/18
7 juin 2006



FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Quarante-neuvième réunion
Montréal, 10 – 14 juillet 2006

**RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS APPROUVÉES
COMPORTANT DES EXIGENCES PARTICULIÈRES
POUR LA REMISE DES RAPPORTS**

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Introduction

1. Le gouvernement d'Espagne, le PNUD et l'ONUDI ont soumis à l'examen du Comité exécutif à sa 49^e réunion des rapports périodiques sur la mise en œuvre des projets suivants concernant le bromure de méthyle, dont les accords comportaient pour la plupart des exigences particulières concernant la communication des rapports :

- (a) Cuba : Élimination totale du bromure de méthyle dans la fumigation des sols, des substrats, des entrepôts et des structures.
- (b) Ghana : Programme de formation pour l'élimination finale du bromure de méthyle, à l'exception des applications sanitaires et préalables à l'expédition.
- (c) Indonésie : Élimination de l'utilisation de bromure de méthyle dans le stockage des céréales.
- (d) Mexique : Assistance technique en vue du respect de l'échéance de 2005 de l'élimination de 20 % pour le bromure de méthyle.
- (e) Sri Lanka : Solutions de remplacement du bromure de méthyle pour l'éradication des nématodes du thé et élimination du bromure de méthyle pour tous les usages restants à l'exception des applications sanitaires et préalables à l'expédition.
- (f) Ouganda : Élimination du bromure de méthyle dans le secteur des fleurs coupées.
- (g) Zimbabwe : Élimination du bromure de méthyle dans le secteur des fleurs coupées.

2. Le Secrétariat a examiné les rapports périodiques à la lumière des propositions de projet initiales, des données sur les SAO communiquées par les gouvernements concernés en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal et au Secrétariat du Fonds (rapport périodique sur la mise en œuvre du programme de pays), ainsi que des décisions pertinentes prises par le Comité exécutif et la Réunion des Parties.

3. Le présent document comprend des résumés des progrès réalisés jusqu'à ce jour dans la mise en œuvre des propositions de projet, les observations du Secrétariat et, le cas échéant, les réponses apportées par les agences bilatérales ou d'exécution concernées, ainsi que les recommandations du Secrétariat.

Cuba : Élimination totale du bromure de méthyle dans la fumigation des sols, des substrats, des entrepôts et des structures (ONUDI)

Contexte

4. Au nom du gouvernement de Cuba, l'ONUDI a présenté à la 44^e réunion du Comité exécutif (UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/34) un projet d'investissement portant sur l'élimination totale du bromure de méthyle dans la fumigation des sols, des substrats, des entrepôts et des

structures. Lors de cette réunion, le Comité exécutif a approuvé le projet au niveau de financement total de 537 763 \$US (non compris les frais d'appui d'agence) pour la réalisation de l'élimination de 24,1 tonnes PAO de bromure de méthyle, ainsi qu'un accord entre le gouvernement de Cuba et le Comité exécutif sur les modalités de mise en œuvre du projet (décision 44/32). Le gouvernement de Cuba s'est engagé par ce projet à réaliser l'élimination totale des utilisations réglementées de bromure de méthyle d'ici 2008.

Rapport périodique

5. Après l'approbation de la proposition de projet, le gouvernement de Cuba et l'ONUDI ont préparé un programme de travail détaillé, signé les accords utiles avec les parties prenantes et mis en place une équipe nationale chargée de coordonner la mise en œuvre du projet. Pour l'élimination du bromure de méthyle dans l'horticulture protégée, un cahier des charges a été établi pour l'achat d'équipements destinés à l'application de la technologie du greffage, et un appel d'offres international a été organisé. Toutefois, à la suite d'une évaluation des fournisseurs potentiels, le gouvernement de Cuba a modifié le cahier des charges relatif aux équipements, entraînant l'annulation du processus d'appel d'offres. Un nouveau cahier des charges a été élaboré et un nouvel appel d'offres va être lancé.

6. En 2005, des ateliers, auxquels ont participé les principales parties prenantes des secteurs des plantes ornementales et des fleurs ainsi que les producteurs de café, ont traité des questions spécifiques de la mise en œuvre des solutions de remplacement au bromure de méthyle. Un expert international s'est rendu à Cuba en mai 2006 pour déterminer les caractéristiques techniques concernant les équipements nécessaires au remplacement du bromure de méthyle utilisé dans les installations d'entreposage et industrielles. À la date de décembre 2005, seuls 30 640 \$US avaient été décaissés.

Activités à entreprendre

7. Les problèmes ayant entraîné un retard dans la mise en œuvre du projet ont été pris en main. En 2006-2007, les équipements nécessaires à la technologie du greffage seront achetés et installés et les agriculteurs seront formés à l'utilisation de cette technologie. Les équipements destinés au remplacement du bromure de méthyle pour la fumigation des locaux d'entreposage seront aussi achetés et installés, ainsi que ceux visant le remplacement du bromure de méthyle dans les pépinières de caféiers, les fleurs et les plantes ornementales.

Observations du Secrétariat

8. La consommation de bromure de méthyle pour 2005 communiquée par le gouvernement de Cuba au Secrétariat du Fonds dans le cadre du rapport périodique sur la mise en œuvre du programme de pays était de 16,2 tonnes PAO. Cette consommation est de 7,8 tonnes PAO inférieure au niveau de consommation auquel s'était engagé le gouvernement de Cuba dans le cadre de son accord avec le Comité exécutif.

9. Le Secrétariat a pris note des retards dans la mise en œuvre de la proposition de projet et du faible niveau de décaissement de 30 640 \$US effectué jusqu'à présent. L'ONUDI a informé le Secrétariat que la lenteur de la mise en œuvre était due au temps supplémentaire nécessaire à

l'approbation du cahier des charges pour les équipements de greffage et aux délais d'obtention des visas pour les consultants internationaux. Tous ces problèmes ont été à présent résolus.

Recommandation du Secrétariat

10. Le Comité exécutif pourrait prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre de l'élimination totale du bromure de méthyle dans la fumigations des sols, des substrats, des entrepôts et des structures à Cuba, à condition que l'ONUDI soumette un rapport périodique détaillé sur la mise en œuvre du projet à la 51^e réunion du Comité exécutif.

Ghana : Programme de formation pour l'élimination finale du bromure de méthyle, à l'exception des applications sanitaires et préalables à l'expédition (PNUD)

Contexte

11. Au nom du gouvernement du Ghana, le PNUD a présenté à la 37^e réunion du Comité exécutif un programme de formation pour l'élimination finale de l'utilisation du bromure de méthyle à l'exception des applications sanitaires et préalables à l'expédition (paragraphe 8 à 15 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/25). Lors de cette réunion, le Comité exécutif a approuvé le projet au niveau de financement total de 101 550 \$US (non compris les frais d'appui d'agence) pour la réalisation de l'élimination de 6,3 tonnes PAO de bromure de méthyle.

Rapport périodique

12. Après l'approbation du projet en 2002, un plan d'action national pour le bromure de méthyle avait été approuvé par les parties prenantes. En 2003, les réglementations sur les SAO avaient été mises à jour afin d'inclure les mesures réglementaires sur le bromure de méthyle conformément aux termes du projet approuvé par le Comité exécutif.

13. Entre fin 2003 et fin 2005, une série d'essais en milieu réel ont été réalisés afin de démontrer l'efficacité et la durabilité des solutions de remplacement suivantes au bromure de méthyle : amendements organiques des sols, solarisation et utilisation de fongicides. Les résultats de ces essais ont été discutés dans le cadre d'un atelier qui s'est tenu en décembre 2005 avec la participation des principales parties prenantes.

14. Une école de formation sur le terrain pour agriculteurs a été établie à Accra en janvier 2006. Cette école sur le terrain se propose de présenter aux agriculteurs des méthodes de remplacement pour la lutte contre les agents pathogènes terricoles. Vingt agriculteurs et cinq responsables de la vulgarisation agricole seront formés. À la date de décembre 2005, un total de 78 117 \$US avait été décaissé.

Activités à entreprendre

15. Les activités suivantes seront mises en œuvre d'ici la fin 2006 : préparation d'un rapport final faisant valoir les résultats de l'école agricole sur le terrain, la réalisation d'un manuel sur les technologies de remplacement sélectionnées pour la production de melons et de tomates et un

atelier d'évaluation destiné à prendre en main les principales préoccupations exprimées par les parties prenantes.

Observations du Secrétariat

16. En 2000, la consommation de bromure de méthyle communiquée par le gouvernement du Ghana en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal était de 6,3 tonnes PAO. Depuis lors et jusqu'en 2004 (date des dernières données rapportées), le gouvernement a communiqué une consommation de bromure de méthyle de niveau zéro. La valeur de référence du bromure de méthyle pour la conformité est de zéro tonne PAO.

17. La date d'achèvement proposé pour le projet était août 2005. Le Secrétariat a demandé au PNUD de soumettre un rapport d'achèvement de projet au plus tard à la 51^e réunion du Comité exécutif, tenant compte que l'élimination totale du bromure de méthyle a été réalisée par la mise en œuvre du projet et que les activités supplémentaires proposées seront achevées d'ici la fin de 2006.

Recommandation du Secrétariat

18. Le Comité exécutif pourrait prendre note du rapport périodique sur le programme de formation au Ghana portant sur l'élimination finale de l'utilisation du bromure de méthyle à l'exception des applications sanitaires et préalables à l'expédition, étant entendu que le PNUD soumettra un rapport d'achèvement avant la 51^e réunion du Comité exécutif.

Indonésie : Élimination des utilisations de bromure de méthyle dans le stockage des céréales (ONUDI)

Contexte

19. Au nom du gouvernement d'Indonésie, le gouvernement du Canada a présenté un projet de coopération bilatérale afin d'éliminer 37,8 tonnes PAO de bromure de méthyle utilisé pour la fumigation du riz entreposé en Indonésie (UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/37). Lors de cette réunion, le Comité exécutif a approuvé le projet à un niveau total de financement de 350 000 \$US (non compris les frais d'appui d'agence), étant entendu que ce projet éliminera toutes les utilisations réglementées restantes de bromure de méthyle et que le gouvernement d'Indonésie ne cherchera plus à obtenir un appui financier supplémentaire de la part du Fonds multilatéral pour l'élimination des utilisations réglementées de bromure de méthyle (décision 41/18).

20. Répondant à la demande du gouvernement du Canada, le Comité exécutif a approuvé à sa 44^e réunion le transfert à l'ONUDI du projet d'élimination des utilisations du bromure de méthyle dans le stockage des céréales en Indonésie (décision 44/66).

Rapport périodique

21. En novembre 2005, un an après le transfert du projet à l'ONUDI, le gouvernement d'Indonésie a signé le document de projet, à la suite de quoi l'ONUDI a signé en décembre 2005 un sous-contrat avec le Ministère de l'environnement pour la fourniture de l'assistance logistique

et technique et les ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre du projet. En 2006, des réunions ont été organisées avec les principales parties prenantes, les lignes directrices du projet ont été mises en place et la liste des équipements à acheter a été finalisée et les spécifications techniques sont actuellement en cours de préparation. Le processus d'appel d'offres sera achevé en juillet 2006. En dépit d'un retard de deux ans dans la mise en œuvre du projet, le gouvernement d'Indonésie s'est engagé à réaliser l'élimination totale de toutes les utilisations réglementées de bromure de méthyle d'ici le 1^{er} janvier 2008.

Observations du Secrétariat

22. Pour chaque année de la période 2002-2004, en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal, le gouvernement d'Indonésie a communiqué une consommation de 37,8 tonnes PAO. Selon le rapport périodique présenté par l'ONUDI, le gouvernement d'Indonésie a autorisé des importations de 32,4 tonnes PAO en 2005. La consommation rapportée est légèrement en dessous du niveau maximum autorisé de 40,68 tonnes PAO pour 2005 en vertu du Protocole de Montréal.

23. De plus, en 2005, le gouvernement d'Indonésie a importé 390,0 tonnes PAO de bromure de méthyle pour des applications sanitaires et préalables à l'expédition (QPS). Pour 2006, le gouvernement a autorisé l'importation de 550,8 tonnes PAO ces applications QPS. Répondant à une demande du Secrétariat, l'ONUDI a fait savoir que le volume important de bromure de méthyle utilisé pour les des applications sanitaires et préalables à l'expédition était lié à la norme internationale phytosanitaire pour les emballages en bois (ISPM15). L'ONUDI a également indiqué que le gouvernement d'Indonésie n'avait pas encore rédigé d'avant-projet de réglementation de l'importation et du commerce de bromure de méthyle. L'ONUDI s'occupe de cette question en coopération avec le PNUE et l'Unité de l'ozone.

Recommandation du Secrétariat

24. Le Comité exécutif pourrait prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre de l'élimination de l'utilisation du bromure de méthyle dans le stockage des céréales en Indonésie.

Mexique : Assistance technique en vue du respect de l'échéance de 2005 de l'élimination de 20 % pour le bromure de méthyle (gouvernements du Canada et de l'Espagne et l'ONUDI)

Contexte

25. À sa 42^e réunion, le Comité exécutif a approuvé un montant de 1 105 000 \$US (non compris les frais d'appui d'agence) pour la mise en œuvre d'un programme d'assistance technique en vue du respect de l'échéance de 2005 de l'élimination de 20 % pour le bromure de méthyle au Mexique (décision 42/30). Par ce programme d'assistance technique, le gouvernement du Mexique s'engageait à éliminer 162,4 tonnes PAO de bromure de méthyle utilisés dans la fumigation des sols et des applications après-récoltes afin de parvenir à la consommation maximum autorisée pour 2005. Les activités d'élimination du bromure de méthyle dans la fumigation des sols seront mises en œuvre par le gouvernement d'Espagne et l'ONUDI (agence principale d'exécution) tandis que les activités d'élimination de bromure de

méthyle dans les applications après-récoltes seront mises en œuvre par le gouvernement du Canada.

Rapport périodique

26. Depuis le début du projet, un sous-contrat a été conclu avec l'université nationale pour organiser des ateliers techniques sur les solutions de remplacement pour le bromure de méthyle dans différentes cultures et différentes régions de production du Mexique, diffuser de la documentation technique et fournir une assistance technique aux agriculteurs désireux d'utiliser des solutions de remplacement au bromure de méthyle. Jusqu'à présent, trois ateliers ont été organisés sur des solutions de remplacement dans les fleurs coupées et les plantes ornementales, les tomates et les cucurbitacées (principalement melons et pastèques), bénéficiant de contributions d'experts internationaux originaires de Colombie et d'Espagne. À la date de décembre 2005, sur les 915 000 \$US disponibles pour l'élimination du bromure de méthyle pour la fumigation des sols (volet du gouvernement d'Espagne et de l'ONUDI), au total 472 229 \$US avaient été décaissés.

Activités à entreprendre

27. D'autres ateliers techniques sur les cultures et les régions continueront à être organisés tout au long de la période de mise en œuvre du projet (jusqu'à fin 2007). Des « essais pilotes » portant sur l'application de technologies de remplacement durables seront également mis en œuvre pour chaque culture et région de production importantes au Mexique.

Observations du Secrétariat

28. La consommation de bromure de méthyle de 2005 communiquée par le gouvernement du Mexique au Secrétariat du Fonds dans le cadre du rapport périodique sur la mise en œuvre du programme de pays était de 891,04 tonnes PAO. Cette consommation est de 13,6 tonnes PAO inférieure au niveau autorisé de consommation. La valeur de référence du bromure de méthyle pour la conformité est de 1 130,804 tonnes PAO.

Recommandation du Secrétariat

29. Le Comité exécutif pourrait prendre note du rapport périodique sur d'assistance technique en vue du respect de l'échéance de 2005 de l'élimination de 20 % pour le bromure de méthyle au Mexique.

Sri Lanka : Solutions de rechange au bromure de méthyle pour l'éradication des nématodes du thé (PNUD) et élimination du bromure de méthyle pour tous les usages restants à l'exception des applications sanitaires et préalables à l'expédition (PNUD)

Contexte

30. Jusqu'à présent, le Comité exécutif a approuvé les deux projets suivants en vue de l'élimination du bromure de méthyle au Sri Lanka :

- (a) Solutions de remplacement au bromure de méthyle pour l'éradication des nématodes du thé (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/31), approuvé par le Comité exécutif à sa 27^e réunion pour un coût total de 310 200 \$US (non compris les frais d'appui d'agence), à condition que, entre autres, le gouvernement du Sri Lanka fasse parvenir une lettre déclarant qu'aucune autre demande de financement ne sera faite pour des utilisations de bromure de méthyle dans les plantations de thé et qu'après les 24 mois de durée du projet, le bromure de méthyle ne sera plus utilisé dans les plantations de thé du pays (décision 27/67).
- (b) Élimination du bromure de méthyle pour tous les autres usages restants à l'exception des applications sanitaires et préalables à l'expédition (UNEP/OzL.Pro/ExCom/38/48), approuvé par le Comité exécutif à sa 38^e réunion pour un coût de 130 000 \$US (non compris les frais d'appui d'agence). Par ce projet, le gouvernement du Sri Lanka proposait l'élimination de 3,2 tonnes PAO supplémentaires de bromure de méthyle utilisées dans l'agriculture et la protection des produits entreposés d'ici novembre 2005.

Rapport périodique

31. Une mission technique prévue pour fin 2004 a été reportée à fin octobre 2005 à cause des effets subis par le tsunami en décembre 2004. La mission technique a rapporté que les technologies de remplacement avaient été appliquées dans les plantations de thé (c'est-à-dire substrats différents, stérilisation à la vapeur et utilisation d'une herbe locale pour la rotation dans les pépinières de jeunes plants), que depuis trois ans le sous-secteur des plantes ornementales produisait des plantes sans bromure de méthyle et que la Station de recherche agricole avait sélectionné des substrats stérilisés thermiquement pour remplacer le bromure de méthyle dans la production de semence de pommes de terre.

32. Un système réglementaire destiné à contrôler les importations de bromure de méthyle a été mis en place. Un groupe d'experts SAO est aussi en place pour prendre des décisions concernant les importations de SAO, notamment le bromure de méthyle et le Bureau de l'ozone entretient des contacts réguliers avec le Service d'enregistrement des pesticides. Ce travail et cette collaboration au niveau politique ont permis au gouvernement du Sri Lanka d'adhérer aux objectifs d'élimination du Protocole de Montréal.

33. Selon le service d'enregistrement des Pesticides, les réserves de bromure de méthyle ont été réduites et les stocks restants sont exclusivement destinés aux applications sanitaires. L'organisme d'enregistrement est actuellement en train de travailler intensivement à l'enregistrement des fumigènes de remplacement (c'est-à-dire métam-potassium, telone et oxamyl).

34. À la date de décembre 2005, un montant total de 330 543 \$US avait été décaissé pour les deux projets.

Activités à entreprendre

35. Les activités suivantes seront mises en œuvre au cours de l'année 2006, une fois les deux projets achevés : programmes de formation sur l'utilisation des produits de remplacement introduits au Sri Lanka, diffusion de l'information par le biais des services de vulgarisation et mise en place d'un programme de sensibilisation portant sur les produits de remplacement du bromure de méthyle disponibles au niveau local, développement d'un programme de certification des semis afin de soutenir la production de semis sains et sans nématodes et surveillance de la nouvelle contamination potentielle des sols par l'eau d'irrigation.

Observations du Secrétariat

36. Selon les données communiquées par le gouvernement du Sri Lanka en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal, la consommation de bromure de méthyle était passée de 4 498 tonnes PAO en 1999 à 1 506 tonnes PAO en 2004. En 2005, le gouvernement du Sri Lanka a communiqué au Secrétariat du Fonds (rapport périodique sur la mise en œuvre du programme de pays) une consommation de bromure de méthyle de 1,07 tonne PAO, ce qui est de 3,01 tonnes PAO inférieur à la consommation de référence (soit 4,08 tonnes PAO) de bromure de méthyle pour le Sri Lanka. L'élimination totale de bromure de méthyle devrait être réalisée d'ici la fin de 2006.

37. Le Secrétariat a noté que les deux projets ne sont pas encore achevés (la date d'achèvement pour le projet sur les solutions de remplacement au bromure de méthyle pour l'éradication des nématodes du thé était avril 2001, tandis que celle du projet d'élimination du bromure de méthyle pour tous les autres usages restants à l'exception des applications sanitaires et préalables à l'expédition était novembre 2005). Le Secrétariat demande donc au PNUD de soumettre un rapport d'achèvement de projet au plus tard à la 51^e réunion du Comité exécutif, tenant compte que l'élimination complète du bromure de méthyle sera réalisée d'ici la fin 2006.

Recommandation du Secrétariat

38. Le Comité exécutif pourrait prendre note du rapport périodique sur les solutions de remplacement au bromure de méthyle pour l'éradication des nématodes du thé et élimination du bromure de méthyle pour tous les autres usages restants à l'exception des applications sanitaires et préalables à l'expédition au Sri Lanka, étant entendu que le PNUD soumettra les rapports d'achèvement de projet avant la 51^e réunion du Comité exécutif.

Ouganda : Élimination du bromure de méthyle dans le secteur des fleurs coupées (ONUDI)*Contexte*

39. Au nom du gouvernement de l'Ouganda, l'ONUDI a proposé à la 34^e réunion du Comité exécutif un projet d'investissement pour l'élimination du bromure de méthyle dans le secteur des fleurs coupées (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/46). Lors de cette réunion, le Comité exécutif a approuvé le projet à un niveau total de financement de 228 800 \$US (non compris les frais d'appui d'agence) afin de réaliser l'élimination de 10 tonnes PAO de bromure de méthyle,

correspondant à la consommation totale d'utilisations réglementées de bromure de méthyle en Ouganda (décision 34/55).

40. En 2002, le gouvernement de l'Ouganda a soumis à la 15^e Réunion des Parties au Protocole de Montréal une demande de révision de sa consommation de référence de bromure de méthyle en vue de la conformité ainsi qu'un plan d'action d'élimination du bromure de méthyle. Les Parties ont approuvé à cette réunion une révision de la consommation de référence de bromure de méthyle pour l'Ouganda, qui est passée de 1,9 tonnes PAO à 6,3 tonnes PAO, elles ont noté qu'en 2002, l'Ouganda était en situation de non-conformité étant donné que ce pays avait rapporté une consommation de 30 tonnes PAO de bromure de méthyle et ont également pris note de la proposition d'un plan d'action pour retourner à la conformité et réaliser l'élimination totale de bromure de méthyle d'ici le 1^{er} janvier 2007 (décision XV/43).

41. À sa 41^e réunion, le Comité exécutif a examiné une demande présentée par l'ONUDI au nom du gouvernement de l'Ouganda, requérant un changement de technologie proposé dans le projet initial consistant à inclure, en plus de la pasteurisation à la vapeur, l'utilisation de produits chimiques de remplacement et de supports de culture hors sol ainsi qu'un changement dans le calendrier d'élimination afin qu'il soit conforme au calendrier accepté par les Parties dans la décision XV/43 (paragraphe 22 à 34 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/68).

42. Le Comité exécutif a décidé ensuite d'approuver entre autres le changement de technologie proposé par l'ONUDI et de lui demander de mettre en œuvre le projet selon le calendrier et la manière proposés à présent, étant entendu que l'ONUDI soumettra des rapports périodiques annuels avant le décaissement des tranches annuelles (décision 41/78 (c)).

Rapport périodique

43. Le projet a été mis en œuvre selon le plan d'action établi dans la proposition révisée. Les équipements nécessaires aux technologies ayant recours à la vapeur et à des produits chimiques de remplacement ont été fournis, et les agriculteurs et les techniciens ont été largement formés pour pouvoir les utiliser. De plus, deux essais avec des substrats disponibles localement ont été conduits pour la mise en œuvre de la technologie hors sol. Des exploitants faisant la culture des roses mettent déjà cette technologie en œuvre au niveau commercial. Des essais supplémentaires utilisant d'autres matériaux disponibles localement continueront à être réalisés. À la date de décembre 2005, un montant total de 194 369 \$US avait été décaissé.

Observations du Secrétariat

44. De 2002 à 2004, le gouvernement de l'Ouganda a communiqué, en vertu Article 7 du Protocole de Montréal, une consommation de bromure de méthyle de niveaux identiques à ceux indiqués dans son plan d'action approuvé par la Réunion des Parties et le Comité exécutif. Pour 2005, le gouvernement de l'Ouganda a communiqué (dans le cadre du rapport périodique sur la mise en œuvre de son programme de pays) une consommation de bromure de méthyle de 6,0 tonnes PAO, niveau également identique à la consommation fixée dans le plan d'action.

Recommandation du Secrétariat

45. Le Comité exécutif pourrait prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre de l'élimination du bromure de méthyle dans le secteur des fleurs coupées en Ouganda.

Zimbabwe : Élimination du bromure de méthyle dans le secteur des fleurs coupées (ONUDI)

Contexte

46. Au nom du gouvernement du Zimbabwe, l'ONUDI a proposé à la 31^e réunion du Comité exécutif un projet d'investissement pour l'élimination de bromure de méthyle dans le secteur des fleurs coupées (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/51). Lors de cette réunion, le Comité exécutif a approuvé le projet à un niveau total de financement de 904 200 \$US (non compris les frais d'appui d'agence) à condition que, entre autres, l'ONUDI décaisse les fonds approuvés en plusieurs tranches conformément au calendrier proposé d'élimination de bromure de méthyle indiqué dans la proposition. Si le Zimbabwe ne respecte pas les exigences de réduction indiquées dans la proposition, l'ONUDI retiendra la tranche suivante de financement jusqu'à ce que le niveau de réduction demandé ait été atteint (décision 31/39).

47. À sa 41^e réunion, le Comité exécutif a examiné un rapport périodique sur la mise en œuvre du projet, qui comprenait une demande de changement de la date de départ concernant la réduction de 598 tonnes PAO à 490,3 tonnes PAO de l'ensemble de la consommation nationale de bromure de méthyle (paragraphe 35 à 41 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/68). À la suite de quoi le Comité exécutif a décidé de reporter l'examen du changement demandé (décision 41/78 (d)).

48. À sa 47^e réunion, le Comité exécutif a approuvé un projet d'investissement pluriannuel d'un montant total de 3 724 972 \$US (non compris les frais d'appui d'agence pour l'ONUDI) afin d'éliminer 170 tonnes PAO de bromure de méthyle utilisées dans les semis de tabac (UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/47) ainsi qu'un accord révisé entre le gouvernement du Zimbabwe et le Comité exécutif pour l'élimination de bromure de méthyle dans le pays (décision 47/35). Par cet accord, qui avait incorporé le projet d'élimination de bromure de méthyle pour les fleurs coupées, le gouvernement du Zimbabwe s'engageait à éliminer progressivement la consommation de bromure de méthyle qui passerait de 184,2 tonnes PAO en 2005, à 174,2 tonnes PAO en 2006, à 134,2 tonnes PAO en 2007, à 74,2 tonnes PAO en 2008 et à 14,2 tonnes PAO en 2009 (la consommation restante étant utilisée dans la fumigation des céréales entreposées).

Rapport périodique

49. De 2001 à 2003, les équipements destinés à la technologie utilisant la vapeur ont été fournis à l'Association des cultivateurs de fleurs pour l'exportation (Export Flower Growers Association) du Zimbabwe et des programmes de formation dispensés aux exploitants sur l'utilisation des technologies de remplacement au bromure de méthyle dans la floriculture (à savoir : vapeur, systèmes de compostage et de lutte intégrée contre les ravageurs). Au cours de ces dernières années toutefois, les chaudières n'ont pas été utilisées à plein du fait des

circonstances économiques et politiques prévalant au Zimbabwe. À la date de décembre 2005, sur les 904 200 \$US approuvés, 860 342 \$US avaient été décaissés (805 527 \$US en 2002 et 2003 et 54 815 \$US en 2004 et 2005).

Observations du Secrétariat

50. La valeur de référence du Zimbabwe pour le bromure de méthyle en vue de la conformité est de 557,0 tonnes PAO. Selon les données communiquées par le gouvernement du Zimbabwe en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal, de 2001 à 2003, la consommation de bromure de méthyle dans le pays avait diminué, passant de 544,2 tonnes PAO à 97,4 tonnes PAO, avant d'augmenter et d'atteindre 184,2 tonnes PAO en 2004. Pour 2005, le gouvernement du Zimbabwe a communiqué (dans le rapport périodique sur la mise en œuvre de son programme de pays) une consommation de bromure de méthyle de 155,6 tonnes PAO, soit 28,8 tonnes PAO de moins que le niveau de consommation de bromure de méthyle convenu par le gouvernement dans son accord avec le Comité exécutif.

51. Le Secrétariat a noté que le projet serait achevé à la fin de 2006 au lieu d'août 2004, comme cela avait été proposé dans le projet approuvé. L'ONUDI a fait savoir que bien que le projet ait été approuvé en juillet 2000, les activités n'avaient commencé qu'en 2001, après la signature du document de projet par les principales parties prenantes. De plus, la situation politique au Zimbabwe avait entraîné d'importants retards dans la mise en œuvre du projet et à cela s'était ajouté un retard supplémentaire dû au changement de la part du gouvernement de l'institution nationale mettant en œuvre le projet, nécessitant un nouvel accord entre l'ONUDI et la nouvelle institution. Dans ces circonstances, l'ONUDI propose de terminer le projet d'ici la fin de 2006. L'ONUDI a aussi confirmé qu'aucune consommation de bromure de méthyle n'avait pris place dans le secteur des fleurs coupées depuis 2005. Les seules activités en souffrance sont l'achèvement du programme de formation et le transfert des équipements aux bénéficiaires afin d'assurer la durabilité du projet à long terme.

Recommandation du Secrétariat

52. Le Comité exécutif pourrait prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre de l'élimination du bromure de méthyle dans le secteur des fleurs coupées au Zimbabwe, étant entendu que l'ONUDI soumettra un rapport d'achèvement de projet avant la 51^e réunion du Comité exécutif.
